



Vente terres agricoles / Notaire se déclare incompetent

Par **fajy**, le **13/02/2022** à **16:52**

Bonjour,

Je possède des terres agricoles en région Bretagne et je me suis mis d'accord avec un collègue de travail, pour les lui vendre.

Nous habitons à proximité l'un de l'autre, en région Ile de France, et avons choisi de signer chez le même notaire.

Mais, celui-ci ne veut pas prendre l'affaire, au prétexte, que la vente de terres agricoles est une spécificité. Il nous demande de choisir un notaire implanté dans la région où se trouvent ces terrains agricoles.

Cela ne nous arrange ni l'un ni l'autre car engendrant des frais inutiles (voyage, hotel etc...).

Est ce normal que pour vendre des terrains agricoles seuls les notaires proches du lieu où ils se situent soient habilités ?

Par **Visiteur**, le **13/02/2022** à **19:12**

Bonjour

Il y a de la mauvaise volonté la dessous.

Un notaire peut très bien se mettre en rapport avec un notaire local.

Faites vous conseiller par la chambre départementale.

Par **morobar**, le **14/02/2022** à **11:19**

Bjr,

Les notaires se méfient toujours des paysans aussi biens informé de leurs droits qu'eux.

Je comprend un notaire à 500 km préférer s'abstenir, sachant que les ventes agricoles requierent des DIA aux SAFER locales, que les droits des voisins et éventuels occupants des terres sont complexes, et rien de vaut un notaire local ,pour s'informer.

Par **amajuris**, le **16/02/2022** à **15:58**

bonjour,

je comprends qu'un notaire qui est responsable de l'efficacité de son acte, étant peu habitué ce genre de transactions, vous demande de voir un autre notaire.

mais cela ne signifie pas qu'il faille trouver un notaire obligatoirement en Bretagne, il y a également des transactions de terres agricoles en île de france.

autre raison, si les terres sont de faibles valeurs, donc peu de revenus pour le notaire, cela ne l'intéresse pas.

salutations